

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT  
LE CHEF DU DÉPARTEMENT

Association des habitants du quartier  
du Vignoble  
c/o M. Vincent Goullet  
Ch. du Vignoble 1b  
2022 Bevaix

Neuchâtel, le 2 novembre 2015

**Nuisances sonores, tronçon autoroutier de Bevaix**

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 12 octobre dernier et de ses annexes.

Il semble maintenant que vous ayez trouvé, au travers des interlocuteurs de l'Office fédéral des routes (OFROU), les répondants compétents qui ont réellement pris en main la situation qui vous préoccupe. Je m'en réjouis.

Comme vous le savez, l'Etat de Neuchâtel n'est plus en charge de la route nationale 5. Dès lors, je ne peux que soutenir les démarches entreprises avec l'OFROU et vous assurer que mes services analyseront avec bienveillance et diligence les dossiers qui pourraient leur être soumis.

Tout en restant attentif à l'évolution du dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le conseiller d'Etat  
Chef du Département du développement territorial et de  
l'environnement



Laurent Favre

Copie : service des ponts et chaussées (AA – MNI – N° 1438)